

NUMEROS INAMI

La ministre a décidé de ne pas changer

Le gouvernement fédéral s'est accordé jeudi sur le nombre de numéros Inami qui seront octroyés aux nouveaux médecins diplômés en 2022 en maintenant inchangée la clé de répartition des quotas entre la Flandre (60 %) et la Fédération Wallonie-Bruxelles (40 %).

La majorité ne suit donc pas la recommandation de la commission de planification de l'offre médicale qui, au début de l'été, avait proposé d'ajuster la répartition à 56,5 % pour la Flandre et 43,5 % pour la partie francophone afin de tenir compte besoins constatés en

Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'idée, soutenue par la ministre de la Santé Maggie De Block (Open-Vld), avait suscité une levée de boucliers en Flandre dans les rangs de la N-VA, mais également auprès du CD&V.

Selon l'accord intervenu jeudi, 1 320 numéros Inami seront décernés aux médecins diplômés en 2022, dont 792 pour la Flandre et 528 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. La commission de planification avait, elle, suggéré 745 attestations pour la Flandre et 575 pour les francophones.

Dans un communiqué diffusé

jeudi soir, la ministre De Block justifie pourquoi cette recommandation n'a pas été suivie.

«*En Flandre, ce chiffre est légèrement supérieur à celui proposé par la commission de planification car la commission elle-même a indiqué que certaines pénuries menaçaient. La légère augmentation permet d'éviter d'être confronté à un manque de médecins en Flandre.*»

Si le nombre quotas francophones est finalement inférieur aux recommandations, c'est parce qu'un «*nombre excédentaire de médecins ont été et seront diplômés dans les années à venir*», justifie la ministre. ■